| Document: | EB 2011/104/R.16/Rev.1 | |
|---------------|------------------------|---|
| Agenda: | 10(a)(iv) | |
| Date: | 13 December 2011 | Α |
| Distribution: | Public | |
| Original: | French | |

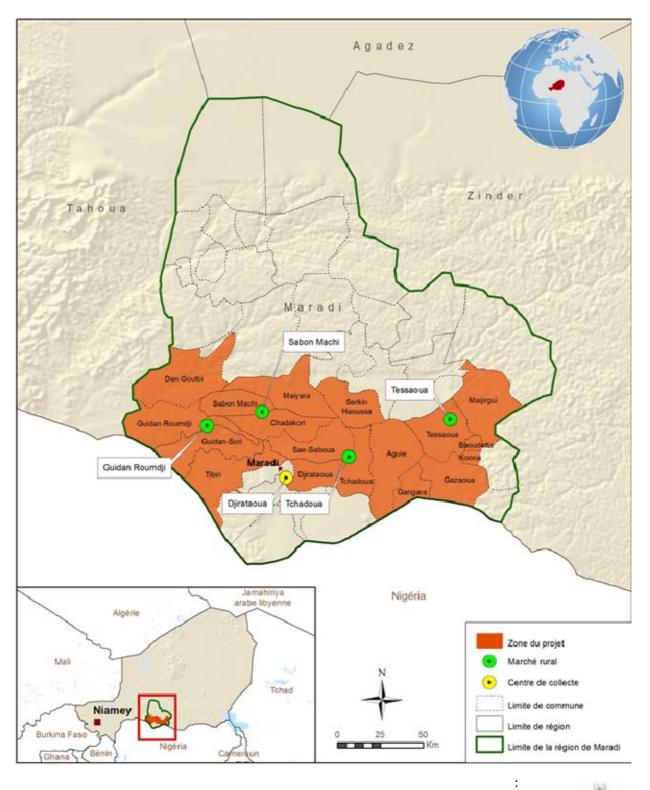


| : | |
|--|--|
| : <u> </u> | <u>:</u> |
| Kelly Feenan | Vincenzo Galastro |
| +39 06 5459 2058 ; gb_office@ifad.org ; | +39 06 5459 2609 : v.galastro@ifad.org : |

2011 / 14-12

| iii | | |
|-----|---|---|
| iv | | |
| 1 | | |
| 1 | | _ |
| 1 | | _ |
| | | - |
| 2 | | |
| 4 | | - |
| 4 | | _ |
| 4 | | - |
| 4 | / | - |
| 5 | | - |
| 5 | | - |
| 6 | | - |
| 6 | | - |
| 7 | | - |
| 7 | | _ |
| 7 | | - |
| 7 | | - |
| 8 | | - |
| 8 | | - |
| 8 | | - |
| 9 | | - |
| 9 | | - |
| 9 | | _ |
| 10 | | - |

11 - 11 - 11 - 11





| | | | | | | : | |
|-------|------|---|----|------|---|---|---|
| | | | | | | | : |
| | | | | | | | : |
| | | | | 31.7 | | : | |
| | 22.2 |) | | 14.3 | : | | |
| | | | (| | | | |
| 1 | | | 40 | | : | | |
| 0.75) | | | | (| | | |
| | | | | | | : | |
| | | | | 2.7 | | : | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | : | |
| | | | | | | | |
| | | | | 5.55 | | : | |
| | | | | 1.25 | | : | |
| | | | | | | : | |
| | | | | | | | |

iv

.48 -1 600 150 51.9 79.6 15.2 3.8 2010 8 .2009 2004 57 (2009 26) 2010 2005 -2 11 13 9 .(2009) 1.7

2010 7.25

3.15

```
-3
          (2)
                                                                      (1)
                                           (3)
                      (4)
                                                 (5)
                                            .2010 2005 1984 1973
      2005
          .(
                                   )
                                                  16.7
                                                                   2010
                                                                                  -4
                                                                                  -5
          3
                                                                        (2010)
                                                               87
        3.71)
53.9
                                                              8)
        15
                                                           .2010
                                                                                  -6
                                        .(
                                                                             )
                     4.6
                                                 8
                                                              2011
                                                                                  -7
                        2011
                                              )
                       (
                (
                       2012-2008
                                                                                  -8
                                7
   110
                                24
                                                         42
```

2003 -9 -10 (1): (2) () (3) (.() .(2011-2006) (1): 2010 -11 (3) (2) (4) -12))) .(

•

| | | | | | | | | | - |
|----|---------|------|-----|-------|--------|-------|-------|-----|-----|
| | | | | | | | | | - |
| | | | | | 45 | 18 | | | -13 |
| 00 | 452 400 | | | 49 | 05.000 | | | | 51 |
| 33 | | | | | 65 000 | | | | |
| | _ | | | | | | (1) : | | -14 |
| | | | | (2) | (3) | | | _ | |
| | · | | | | | | | 30 | |
| | | | | | | | | | - |
| | | | | 65 00 | 0 | | | | -15 |
| | | (| |) | | | 18 | 2 | |
| | (2) | | | | • | (1) : | 10 | , | -16 |
| | | (3) | (4) | | | | | | |
| | | (| (4) | | | | |) | |
| | | | | | | (5) | | | |
| | | | | | | | | (6) | |
| | | | | | | | | / | _ |
| | | | | | | | | | -17 |
| | | (1): | | | | | • | :1 | -18 |

| (3) | (| |) | | (: | 2) |
|-----------|-------|-----|---------------|-----|----|-----|
| | (1) : | | | | :2 | -19 |
| | | | | (2) | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | - |
| | | п | n | | | -20 |
| | | | | | | |
| (1): | (|) | (2) () (3) (|) . | | |
| (1) : | (2) | (0) | | | | -21 |
| /) .(| | (3) | | | | |

| | | | | | -22 |
|---|-------|-----|---|----|------|
|) | (1) : | (2) | (| • | |
| | | | | | _ |
| | |) | | | -23 |
| · | | , | | .(| -24 |
| (|) | | | · | |
| / | | | | | -25 |
| | | | | (| -2.3 |
| | | · | | · | |
| | | | | | -26 |

| <u>_</u> | |
|----------|--|

--27

. -28

-29

-30 / . : 18

31.71 14.58 -31

. 14.56

. 28.58 13.15

| | | | | 2 | 1 | | 6 | |
|-----|----|---------------|---|---|--------------|-----|------|-----------------|
| 2.7 | 70 | | | | 22.2 | | | -32 |
| | | 17.5 3.9 , | ٠ | | 5.55 1.25 | 8.5 | | |
| | | | | | .(|) | | -33 |
| | | | | | | | | |
| 10 | | 9.5 | | | | | | -34 |
| | | | | | | | 0.96 | |
| | | | | | | | | - -35 |
| | | | | | | | | -33 |

-36 GFS) (1): -37 (2) (3) ((4)

2015 - 2011 -38

.

-39 -40 ()) .(-41 10) .()

·

-42

-43 (1): (2) (3) /) .(-44 -45 -46 -47 -48

11

14 300 000)

(

EB 2011/104/R.16/Rev.1

Accord de financement négocié:

"Projet d'appui à la sécurité alimentaire et au développement dans la région de Maradi (PASADEM)"

| (Négociations conclues le 2 décembre 2011) |
|---|
| Numéro du prêt: [] |
| Nom du projet: Projet d'appui à la sécurité alimentaire et au développement dans la région de Maradi (PASADEM) ("le Projet") |
| La République du Niger ("l'Emprunteur") |
| et |
| Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA") |
| (désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties") |
| conviennent par les présentes de ce qui suit: |

ATTENDU

- A) Que la République du Niger a sollicité du Fonds un prêt pour le financement du Projet d'appui à la sécurité alimentaire et au développement dans la région de Maradi (PASADEM) décrit à l'annexe 1 du présent Accord;
- B) Que le Programme alimentaire mondial ("PAM") a accepté d'accorder un don à l'Emprunteur, qui s'inscrit dans le programme cash for work, pour contribuer au financement du Projet aux conditions et modalités qui seront précisées annuellement dans un échange de lettres entre le FIDA, le PAM et l'Emprunteur;
- C) Que le Projet doit être exécuté selon les termes et conditions établis dans le présent Accord;

ATTENDU que le prêt du Fonds sera accordé à l'Emprunteur conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord.

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit :

Section A

- 1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).
- 2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt ("le financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

- 1. Le montant du prêt est de quatorze millions trois cent mille Droits de tirage spéciaux (14 300 000 DTS).
- 2. Le prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables, soit une commission de service de 0,75% l'an et un délai de remboursement de 40 ans dont un différé d'amortissement de 10 ans, à compter de la date d'approbation du prêt par le Conseil d'administration du Fonds.
- 3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l'Euro.
- 4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
- 5. Le remboursement du principal et le paiement des intérêts (commission de service) sont exigibles le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.
- 6. Dès l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, l'Emprunteur ouvrira au nom du Projet un compte désigné en Francs de la Communauté Financière Africaine ("FCFA") auprès d'un établissement bancaire à Maradi acceptable pour le Fonds pour recevoir les fonds du prêt.
- 7. L'Emprunteur fournit des fonds de contrepartie aux fins du Projet pour un montant d'environ cinq million cinq cent cinquante mille (5 550 000) dollars des États-Unis (USD), soit environ 17.5% du coût total du Projet, représentant l'ensemble des droits, impôts et taxes sur les biens et services grevant le Projet, qui seront pris en charge par l'Emprunteur au moyen, notamment, d'exonérations des droits de douane et taxes.

Section C

- 1. L'Agent principal du projet est le Ministère chargé de l'agriculture qui assurera la tutelle du Projet en étroite collaboration avec le Ministère chargé du plan, assurant la coordination des investissements de l'État.
- 2. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

Section D

Le FIDA assure l'administration du prêt et la supervision du Projet. Durant l'exécution du Projet, des missions de supervision conjointes FIDA/Emprunteur seront organisées. Le PAM sera invité à participer aux missions de supervision pendant les années de mise en œuvre des activités conjointes de *cash for work*.

Section E

- 1. Les éléments suivants constituent des conditions spécifiques additionnelles préalables aux retraits qui s'ajoutent à la condition prévue à la section 4.02 b) des Conditions générales:
 - a) Le remboursement au FIDA de tout montant non justifié relatif aux allocations du Compte spécial du prêt FIDA 705-NE et du Compte spécial du Don FIDA 893-NE pour le Projet Initiative de réhabilitation et de développement agricole et rural (IRDAR);

b) Le Manuel d'exécution et le Manuel des procédures administratives et financières du Projet sont soumis par l'Unité de coordination et de gestion du projet (UCGP) et approuvés par le Fonds; et

- c) Le Comité de pilotage (CP) et l'UCGP sont créés par arrêté ministériel.
- 2. Le présent Accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.
- 3. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

Ministère du plan, de l'aménagement du territoire et du développement communautaire B.P. 862 Niamey, Niger

Pour le Fonds:

Kanayo F. Nwanze

Président

Fonds international de développement agricole Via Paolo di Dono, 44 00142 Rome, Italie

| 00142 Kome, Italie |
|---|
| Le présent Accord, en date du [], a été établi en langue française six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour l'Emprunteur. |
| Republique du Niger |
| [Nom du Représentant autorisé] [Titre] |
| FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE |

en

EB 2011/104/R.16/Rev.1

Annexe 1

Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

- Population cible. Les bénéficiaires du Projet représentent environ 1. 452 400 personnes, soit environ 65 000 ménages de sept personnes, dans 18 communes rurales situées dans les zones agricoles et agro-pastorales du centre-sud de la région de Maradi (la "zone du projet"). Le Projet fournira un appui focalisé aux i) producteurs agropasteurs et leurs organisations dégageant des surplus ou commercialisables; ii) petits producteurs agricoles ou agropasteurs vulnérables aux chocs extérieurs; et iii) les jeunes et les femmes n'ayant pas, ou ayant très peu de terre mais qui pourraient développer des activités ou des micro-entreprises.
- 2. Finalité. Le Projet a pour but d'améliorer les conditions de vie et renforcer les capacités de résilience aux crises des populations rurales dans la région de Maradi et d'améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- 3. Résultats attendus. Les principaux résultats attendus sont: i) l'augmentation de la productivité agro-sylvo-pastorale; ii) l'amélioration de l'accès des produits agricoles aux cinq marchés et une augmentation des revenus; iii) l'amélioration de la sécurité nutritionnelle des ménages et le renforcement des mécanismes de résilience des populations les plus vulnérables; iv) une gestion durable et efficace des biens communs (infrastructures communautaires, ressources naturelles et terres) par des instances rurales reconnues par les communes; v) la professionnalisation des organisations paysannes à caractère économique et leur ouverture à une large base d'usagers, et l'accès des agriculteurs et entrepreneurs à des services d'appui et de conseil de qualité; et vi) la mise en place de mécanismes financiers efficaces.
- 4. *Composantes*. Le Projet comprend les composantes suivantes:

Composante 1. Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages

Sous-composante 1.1. Amélioration de la productivité agro-sylvo-pastorale

L'objectif est de contribuer à l'augmentation de la productivité agricole et pastorale des ménages en améliorant les pratiques et technologies utilisées par les producteurs et en sécurisant leur accès aux moyens de production. Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante sont les suivantes:

- a) La mise en place d'environ 150 champs de diversité, Parcelles d'initiatives paysannes (PIP) avec kits de culture mécanisée touchant environ 4 300 paysans formateurs dont 30% de femmes. Pour la multiplication des semences, il est prévu d'emblaver environ 500 ha afin de servir les besoins de plus de 190 000 producteurs dont au moins 10% de femmes. L'approvisionnement en intrants d'environ 26 boutiques sera géré par des Organisation de producteurs (OP) et se fera au travers des OP faîtières régionales impliquées de manière effective dans cette activité.
- b) L'augmentation de la productivité du petit élevage (caprins, ovins, volailles). En suivant une approche similaire de vulgarisation, des Démonstrations d'initiatives paysannes en matière d'élevage (DIPE) seront menées pour l'élevage de petits ruminants et la volaille: environ 90 DIPE bénéficiant à approximativement 1 800 éleveurs-formateurs dont au moins 30% de femmes. Ces activités seront complétées par la mise en place de boutiques d'aliment bétail qui seront couplées

avec les boutiques d'intrants. Le PASADEM appuiera les groupes cibles à mettre en œuvre des Dispositifs d'initiatives paysannes (DIP) de restauration et de sécurisation des espaces agro-sylvo-pastoraux par quatre types d'actions: i) la promotion de la Régénération naturelle assistée (RNA) en parcelles paysannes sur environ 90 000 ha dont au moins 30% cultivées par des femmes. 18 DIP sur la protection et la gestion des ressources naturelles seront mis en place qui toucheront 540 ménages dont 10% de femmes; ii) la récupération d'environ 4 000 ha de terres dégradées communautaires réalisés en cash for work en cofinancement avec le PAM touchant environ 8 000 bénéficiaires; iii) l'aménagement d'environ 550 ha de couloirs sylvo-pastoraux traversant les territoires avec le balisage avec des espèces fourragères adaptées et la construction de 18 puits pastoraux; et iv) l'aménagement d'environ 580 ha de pâturage et de forêts naturelles pris en charge par le PAM au bénéfice d'environ 800 ménages.

c) Appui à la sécurisation foncière des espaces communautaires mis en valeur. Il s'agira principalement de redynamiser et d'appuyer les commissions foncières aux niveaux départemental, communal et villageois.

Sous-composante 1.2. Accès des producteurs aux marchés ruraux de la région

L'objectif de cette sous-composante est de créer une dynamique économique autour de lieux de marchés opérationnels contribuant à l'accès de produits agricoles. Les activités consisteront au financement d'infrastructures améliorant le fonctionnement des marchés intermédiaires existants et la facilitation des transactions commerciales entre les opérateurs pour une meilleure gestion des flux des principales productions (céréales, petit bétail, produits maraîchers), tout en assurant un partage équitable de la valeur ajoutée entre opérateurs organisés: i) centres de collecte (niveau grappe de villages); ii) pistes de desserte; et iii) marchés de demi-gros (niveau chef-lieu de département). Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante sont les suivantes:

- a) Le développement des marchés de collecte à l'échelle des grappes de villages, d'infrastructures de services économiques liés à la production seront construites dans les zones de collecte au cœur des zones de production à raison de 2 lots d'infrastructure par commune en partenariat avec les OP bénéficiaires locales organisées en coopérative.
- b) La réhabilitation d'environ 80 km de pistes rurales de desserte qui permettra de désenclaver des zones de production et leur raccordement aux centres de collecte et marchés de demi-gros. Pendant les trois premières années, l'entretien courant annuel de 300 km de pistes pouvant être effectué par Haute intensité de main d'œuvre (HIMO) sera réalisé sous forme de *cash for work* en cofinancement avec le PAM. La réhabilitation des pistes rurales devra se faire en étroite coordination avec la réhabilitation des centres de collecte et des marchés. Des comités locaux d'entretien seront promus parmi les personnes qui auront acquis cette expérience lors des travaux HIMO.
- c) La réhabilitation des marchés ruraux de demi-gros des céréales et de bétail par le PASADEM. Le PASADEM appuiera la réhabilitation de quatre marchés de demi-gros déjà existants (Tessaoua, Tchadoua, Sabon Machi, Guidan Roumdji) et d'un centre de collecte de produits maraîchers (Djirataoua), dont les infrastructures seront agrandies et améliorées. Les marchés seront construits avec une maîtrise d'ouvrage de la commune dans le respect des procédures mises en place par le projet IRDAR-RCI/PAC2 dans chaque commune de la région.

Sous-composante 1.3. Appui aux mécanismes de résilience et à la sécurité nutritionnelle des groupes les plus vulnérables

L'objectif de cette sous-composante est d'augmenter et de diversifier les revenus des groupes les plus vulnérables (femmes et jeunes déscolarisés) et d'améliorer leurs pratiques alimentaires permettant d'assurer une meilleure sécurité nutritionnelle du ménage et particulièrement des jeunes enfants, afin de mieux résister aux chocs externes. Les 4% les plus vulnérables des ménages de la zone cible du PASADEM seront ciblés par ces actions, soit environ 2 600 bénéficiaires (3% disposant de terres agricoles + 1% sans terres). Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante sont les suivantes:

a) Renforcement des mécanismes de résilience des ménages les plus vulnérables: la distribution de kits "intrants agro-pastoraux" pour les femmes et jeunes disposant de terre mais manquant de moyens de production.

Le PASADEM appuiera la diversification d'activités dans des secteurs non agricoles, notamment pour les personnes les plus vulnérables (estimées à environ 650 personnes soit 1% de la population cible) ne disposant pas de terre de qualité et/ou quantité suffisante pour pratiquer l'agriculture. En fonction de la demande, il pourra s'agir de métiers liés à la tenue des marchés tels que dockers, vannerie, forgerons/réparateurs d'outils agricoles, maçonnerie, menuiserie, mécanicien - réparateur de motos, moto pompes, petite restauration, transformation de produits agro-sylvo-pastoraux. Il s'agira pour le Projet de financer leur formation professionnelle, dispensée par des opérateurs spécialisés, et l'équipement nécessaire à leur installation et au démarrage de leurs activités.

Environ 120 nouveaux Greniers féminins de soudure (GFS) seront financés par le PASADEM dans les 12 nouvelles communes d'expansion de la zone cible (hors zone du Projet de Promotion de l'Initiative Locale pour le Développement à Aguié - le PPILDA). L'appui consistera en: i) la construction et l'équipement du bâtiment avec la contribution des bénéficiaires (main d'œuvre non qualifiée); ii) l'approvisionnement de près de 10 tonnes de mil comme stock initial; et iii) la formation des membres du bureau à la gestion du GFS.

b) Diversification agricole pour une meilleure qualité nutritionnelle de l'alimentation des ménages: une étude ethnobotanique sera réalisée afin d'identifier les plantes de cueillette traditionnellement utilisées dans la zone d'intervention (feuilles, fruits, gousses, graines, racines) et de mesurer/qualifier leur intérêt nutritionnel. Les espèces végétales les plus intéressantes, que ce soit en termes de richesse nutritionnelle ou de disponibilité de leurs produits, seront identifiées et diffusées au sein de la zone du PASADEM.

Des campagnes d'Information-éducation-communication (IEC) des femmes, mais également des hommes afin de les sensibiliser à la problématique nutritionnelle, seront prévues sur des thématiques liées à une alimentation équilibrée et variée, la nutrition des enfants, l'allègement du travail des femmes, l'allaitement exclusif, etc. ainsi que des démonstrations de recettes culinaires. Des femmes relais dans les villages, membres des Groupements féminins/Mata Massou Doubara (GF/MMD), seront formées afin de prendre la relève et poursuivre les activités d'IEC au niveau villageois, autour des GFS.

c) Le PASADEM améliorera les infrastructures villageoises : équipement d'environ 360 points d'eau en matériel d'exhaure, moulins et batteuses à mil, charrettes asines, etc. La mise en place des infrastructures sera assurée simultanément au développement des GFS, afin de faciliter les économies d'échelle et les synergies entre ces deux activités qui visent le même groupe cible. D'autre part, à travers le

Fonds d'investissement pour l'initiative et l'innovation (F3I), le PASADEM mettra à disposition des ressources pour le financement subventionné d'Activités génératrices de revenus (AGR). À travers ce fonds, le Projet favorisera des activités qui ont un impact positif sur la réduction du travail des femmes et en conséquence sur l'amélioration de la sécurité nutritionnelle des ménages, comme les moulins à grain, les équipements pour la fabrication de farine de complément minéro-vitaminique pour les nourrissons, etc.

d) Le PASADEM sera un acteur effectif du Dispositif national de prévention et gestion des crises alimentaire (DNPGCA) à travers la mise en œuvre des activités de cette sous-composante. De plus, il transmettra les résultats de ses enquêtes du Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) au système national de suivi du DNPGCA et aux autres Partenaires techniques et financiers (PTF), afin d'assurer la diffusion des résultats mesurés en termes de sécurité alimentaire et de statut nutritionnel des populations de sa zone d'intervention.

Le PASADEM apportera également son appui direct au Système d'alerte précoce et de gestion des crises (SAP/GC) au niveau local, en assurant le renforcement des capacités de 20 agents SAP/GC et du Système d'information sur les marchés (SIM) et en équipant six bureaux départementaux en matériel informatique et bureautique pour renforcer le système dans la région de Maradi. Le Projet appuiera aussi l'équipement des cellules SAP/GC en ordinateurs et/ou matériel de bureau dans sa zone d'activité.

Composante 2. Développement des capacités des acteurs organisés locaux

L'objectif de cette composante est de renforcer: i) les OP que ce soit des groupements d'intérêts économiques, des coopératives, des unions, des fédérations, ou des forums paysans rattachés à la Chambre régionale d'agriculture (CRA); et ii) les Instances rurales (IR) que ce soit des comités villageois, des comités de représentation de grappe, des GF/MMD, des comités de gestion de biens communautaires, qu'ils soient existants ou nouvellement promus.

Sous-composante 2.1. Emergence et renforcement des capacités des IR à caractère communautaire

Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante sont les suivantes:

- a) Le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles. Les structures existantes seront renforcées et joueront un rôle pilote par des échanges inter-grappes. Chaque IR cherchera à ce qu'au moins 30% de ses membres soient des femmes et qu'au moins deux d'entre elles soient élues à des postes de responsabilité (hormis pour les GFS et les GF/MMD où elles représenteront 100% des membres et des dirigeants).
- b) Des campagnes d'alphabétisation se tiendront pendant quatre (4) mois par an pendant trois (3) années successives. Elles viseront en priorité les responsables et les membres des IR et des OP afin de mettre directement à profit leurs nouvelles connaissances dans la professionnalisation de leurs groupes respectifs.

Sous-composante 2.2. Renforcement de capacités des OP et des opérateurs d'appui-conseil

Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante sont les suivantes:

- a) Le PASADEM cherchera à créer une dynamique de dissémination des Innovations et initiatives (I&I) technico-économiques portées par des Groupements d'appui conseil agricole paysan (GACAP).
- b) L'appui OP consistera d'actions de renforcement des capacités organisationnelles spécifiques, assurées par les prestataires de services sélectionnés consisteront à: i) appuyer la constitution des OP (animation AG élaboration des statuts, règlement intérieur, d'agrémentation, mise en place des organes de direction et des outils de gestion); ii) susciter la mobilisation de capital de départ (parts sociales) en liant ce capital de départ à l'activité de l'OP; iii) dispenser des formations (valeurs associatives, rôles et fonctions des élus, élaboration de microprojet (MP), planification, comptabilité de base, négociation, approche genre, communication, épargne/crédit, etc.); iv) faciliter l'élaboration de plans d'action; et v) assurer le suivi des activités au niveau institutionnel (bonne gouvernance, tenue des réunions, des cahiers, suivi élections démocratiques, de la mobilisation des contributions/remboursements, identification des besoins en formation, etc.). Au moins deux femmes devront être des membres élues à des postes de responsabilité dans le bureau directeur de chaque OP.
- c) La gestion des infrastructures de marchés de demi-gros reposera sur une implication des différentes parties prenantes au sein d'une entité autonome. Cette entité, de type GIE, fruit d'un partenariat public-privé entre communes, OP et commerçants, devra assurer la bonne tenue des marchés, céréales et bétail, en assurant que les fonctions qui sont attendues du marché soient effectives pour que les transactions puissent se faire sans entrave tout en supervisant la collecte des taxes de marché au nom de la commune qui devront aussi couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien du marché.

Un SIM sera développé et basé sur le relevé des prix observés, un prix moyen sera calculé chaque jour et affiché publiquement sur le marché de demi-gros et communiqué au réseau de centres de collecte approvisionnant les marchés de demi-gros. Le SIM sera relié aux initiatives nationales et régionales existantes.

Sous-composante 2.3. Mécanismes de financement

Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante sont les suivantes:

a) La création du F3I qui sera un fonds de subvention avec un taux de contribution variable des bénéficiaires, pour la réalisation des MP productifs des OP/IR, formulés dans leurs plans d'affaires ou d'action. La formation et le renforcement des capacités des Services financiers décentralisés (SFD) se fera à travers les prestations de consultants (individuels, cabinets nationaux et internationaux) en partenariat avec les autres PTF du secteur et notamment l'UNCDF au travers du Projet d'appui au développement de la micro finance (PADMIF), ainsi que la sensibilisation et l'éducation des promoteurs de MP, seront des activités couvertes par le Projet. Le F3I sera destiné aux: i) MP agricoles: intensification des cultures vivrières et à haute valeur nutritionnelle; culture attelée et mécanisation; petit maraîchage; élevage des petits ruminants et volaille; ii) MP non agricoles liés au marché: transformation de produits agricoles; transport de produits agricoles; entretien et réparation de véhicules; construction et réparation de charrette; ferronnerie; menuiserie, maçonnerie; réparation de pompes; petit artisanat;

communication; iii) MP contribuant à la sécurité nutritionnelle des populations cibles (en particulier des femmes et des enfants): unité de fabrication de farines infantiles; transformation des céréales (moulins à grains); petite restauration à meilleure valeur nutritionnelle. Les montants maximaux des MP dépendront du type d'activité et varieront entre 1 et 5 millions de FCFA (de 2 100 à 10 800 USD). La contribution des bénéficiaires variera entre 10 et 20% du coût total du MP, et elle pourra être mobilisée en numéraire sur fonds propres ou sur un prêt contracté auprès d'un SFD, ou en nature. Le Projet financera chaque année 15 projets par pôle/marché de demi-gros, dont au moins trois devront être des MP qui visent à améliorer la sécurité nutritionnelle des populations. L'enregistrement et la sélection des dossiers d'avant-projet relèveront de la responsabilité d'un prestataire de services spécialisé. L'UCGP est chargée de la gestion financière du F31. L'éligibilité des MP au fonds est soumise à l'approbation du Comité départemental d'analyse des projets (CDAP), institué par le Préfet du département dans le cadre de la mise en œuvre du projet PAC2.

Composante 3. Coordination et gestion du Projet, gestion des savoirs, et dialogue politique

L'objectif de la composante est de mettre en place les mécanismes permettant de planifier, coordonner, gérer, suivre et évaluer la mise en œuvre des activités et les impacts du Projet, en tenant compte des contraintes susceptibles d'entraver la réalisation des activités et en recherchant des complémentarités et des synergies avec les autres intervenants.

Coordination et gestion du Projet. La coordination et la gestion du Projet sera assurée par une UCGP selon les modalités prévues à l'Annexe 1 II, paragraphe 4, du présent Accord. L'UCGP sera basée à Maradi.

Suivi et évaluation. Un système de suivi-évaluation participatif et opérationnel, répondant aux exigences du SYGRI du FIDA et du système de suivi-évaluation de la politique sectorielle de l'Emprunteur en matière de développement rural, sera mis en place pour faciliter la prise de décision quant à la mise en œuvre du Projet, mais également pour rendre compte du niveau d'atteinte des objectifs et d'impact des investissements. Un mécanisme de suivi-évaluation participatif inspiré des projets FIDA en cours sera instauré pour chaque domaine d'activité. Il comprendra notamment des ateliers bilans-programmation réalisés annuellement. Les acteurs et partenaires-clés (bénéficiaires, organisations rurales, institutions publiques, secteur privé) de chaque activité seront invités à participer à ce processus. Les cadres techniques de l'UCGP seront directement responsables d'organiser, d'animer et de capitaliser ce suivi-évaluation participatif.

Le suivi et évaluation traitera également de la gestion des savoirs à travers la capitalisation des leçons sur les initiatives et innovations expérimentées par le PASADEM afin de les rendre accessibles en dehors du périmètre du Projet.

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. Organisation et Gestion

1. Le Ministère chargé de l'agriculture ("le Ministère"), en sa qualité d'Agent principal du projet, assume la responsabilité de l'exécution du Projet en étroite collaboration avec le Ministère chargé du plan, assurant la coordination des investissements de l'État.

2. Comité de pilotage (CP)

- 2.1. Établissement. Un CP sera créé.
- 2.2. Composition. Le CP sera composé de représentants de l'administration de l'Emprunteur, des bénéficiaires (y compris de la société civile rurale organisée) et de partenaires institutionnels. Le CP pourra être élargi en fonction des nécessités et se réunira au moins une fois par an en session ordinaire.
- 2.3. Responsabilités. Le CP assumera les responsabilités suivantes: i) assurer que la stratégie et les activités du Projet sont conformes aux politiques et priorités nationales; ii) examiner les rapports d'activités; iii) approuver le Programme de travail et budget annuel (PTBA); et iv) veiller à la complémentarité et à la synergie des interventions du Projet avec celles des projets FIDA en cours, d'une part, et, d'autre part, des autres interventions des partenaires au niveau de la région.
- 3. Comité départemental d'analyse des projets (CDAP)
- 3.1. Établissement. Le CDAP existe déjà au niveau de chaque département.
- 3.2. *Composition.* Le CDAP est composé de représentants des services techniques départementaux, des communes concernées, et ceux des forums paysans locaux.
- 3.3. Responsabilités. Les CDAP donneront un avis consultatif sur les programmations des activités au niveau de chaque département avant qu'elles ne soient consolidées pour être soumises au CP. Ils recevront les rapports d'activités du PASADEM pour les activités touchant à leur pôle de développement. Les CDAP seront impliqués dans le processus d'attribution des subventions aux MP sélectionnés. Ce comité se réunira chaque semestre, voire plus si nécessaire pour examiner et approuver les dossiers des MP soumis à leur appréciation.
- 4. Unité de coordination et de gestion du projet (UCGP)
- 4.1. Établissement. L'Emprunteur crée une UCGP par arrêté ministériel. L'UCGP est basée à Maradi.
- 4.2. *Composition*. L'UCGP comprendra le personnel suivant:
- i) un Directeur du Projet; ii) un Contrôleur interne; iii) un Responsable administratif et financier; iv) un Responsable de la passation des marchés; v) un Responsable du suivi-évaluation; vi) un Responsable des travaux d'infrastructures; vii) un Responsable du renforcement des acteurs organisés locaux; viii) un Responsable du F3I; et ix) un Responsable de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Par ailleurs, l'UCGP sera dotée d'un Informaticien, d'un Comptable et d'un personnel d'appui.

4.3. Responsabilités. L'UCGP assume la responsabilité de: i) la coordination de tous les opérateurs et partenaires de la mise en œuvre, leur suivi et évaluation interne; ii) la programmation, le suivi et l'évaluation des activités réalisées sur le terrain; et iii) la gestion et utilisation efficiente des ressources du Projet. L'UCGP recherchera également, notamment lors de l'élaboration du PTBA, une articulation opérationnelle de ses interventions avec celles des autres opérations financées par le FIDA (PPILDA, PUSADER, IRDAR-RCI/PAC2) et des autres PTF, sous le leadership opérationnel du Gouvernement.

EB 2011/104/R.16/Rev.1

Par ailleurs, les activités envisagées dans l'Accord de financement du Don pour l'Initiative de réhabilitation rurale et agricole (GEF-FSP-15-NE) seront exécutées par l'UCGP du PASADEM, à partir de la clôture du PPILDA.

5. Partenariats avec d'autres projets et bailleurs

- 5.1. Les prestataires de services appuieront le processus de mise en place et de gestion des GFS, d'IEC et des activités de réduction du temps de travail des femmes. Des liens fonctionnels étroits seront mis en place avec les agences des Nations Unies opérant dans la zone du projet, en particulier le PAM, pour intégrer les GFS au sein d'un réseau plus vaste de stocks céréaliers villageois, l'UNICEF pour la formation des formateurs en nutrition, et la FAO pour leur expertise en nutrition communautaire.
- 5.2. Le dispositif d'appui-conseil de proximité sera mis en place et reposera sur plusieurs organismes d'appui tels que l'Association pour la redynamisation de l'élevage au Niger (AREN) et Vétérinaires sans frontières-Belgique (VSF-B) et des centres de recherche (ex. Institut national de recherche agronomique du Niger (INRAN), International Centre for Research in Agroforestry (ICRAF), International Plant Genetic Resources Institute (IPGRI) et International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics (ICRISAT), l'Université Abdou Moumouni de Niamey, etc. pour accompagner les producteurs dans l'expérimentation et la diffusion des nouvelles techniques.
- 5.3. Les prestataires de services seront sélectionnés selon les procédures de passation de marché précisées dans le Manuel des procédures administratives et financières du Projet.

6. Mise en œuvre

- 6.1. Les partenaires du PASADEM sont les institutions et organisations avec lesquelles le Projet collaborera par le biais d'activités conjointes et seront sélectionnées selon les procédures de passation de marché précisées dans le Manuel des procédures administratives et financières du Projet. Il s'agit principalement i) des communes; ii) des groupements paysans réunis au sein de forum paysans locaux animés par la CRA; iii) des OP faîtières régionales auxquelles les OP locales seront affiliées et qui auront accès à leurs services (intrants, commercialisation); iv) des SFD de la région de Maradi; v) des projets d'autres PTF PADMIF pour la finance rurale.
- 6.2. Les prestataires de services seront recrutés sur appels d'offres au niveau national voire international si l'offre locale de services en matière de maîtrise d'œuvre d'activités de développement rural ou à caractère public est trop limitée tant en ce qui concerne le nombre de prestataires que leurs capacités humaines, financières, techniques et matérielles d'intervention.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit du prêt. a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt ainsi que le montant du prêt affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

| Cate | égories | Montant alloué au titre du prêt (exprimé en DTS) | Pourcentage Financement |
|------|---|--|--|
| 1. | Génie Civil et Rural | 2 500 000 | 100% HT et hors contributions de bénéficiaires |
| П. | Moyen de Transport et Équipement | 350 000 | 100% HT |
| Ш. | Études, Formation, et Assistance Technique | 1 300 000 | 100% HT et hors contributions de bénéficiaires |
| IV. | Contrats, Convention d'Exécution, et Subventions | 6 750 000 | 100% HT et hors contributions de bénéficiaires |
| ٧. | Salaires | 1 680 000 | 100% |
| VI. | Fonctionnement | 290 000 | 100% HT et hors contributions de bénéficiaires |
| Nor | alloué | 1 430 000 | |
| ТОТ | AL | 14 300 000 | |

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

[&]quot;Salaires": désigne les salaires des cadres et du personnel de soutien.

[&]quot;Fonctionnement": désigne les dépenses d'entretien et fonctionnement.

EB 2011/104/R.16/Rev.1

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte du prêt si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

Procédure de recrutement et gestion du personnel. Le recrutement des cadres principaux du Projet se fera par voie d'appel à candidature. Le recrutement se fera selon un processus excluant toute discrimination, et sur la base de contrats renouvelables ne pouvant, en toute hypothèse, excéder la durée du Projet. Le recrutement des cadres principaux et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du Programme sera soumis à des évaluations de performance dont les modalités seront définies dans le Manuel d'exécution ainsi que dans le Manuel des procédures administratives et financières du Projet. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. La gestion du personnel sera soumise aux procédures en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur. L'Emprunteur encouragera les femmes à postuler aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Programme.

Logical framework

| RÉSULTATS | INDICATEURS | MOYENS DE VERIFICATION | HYPOTHÈSES | | |
|---|---|--|--|--|--|
| But: améliorer les conditions de vie et renforcer les capacités de résilience des populations rurales dans la région de Maradi, Niger | Réduction Indice de pauvreté régionale+ Réduction du taux de malnutrition infantile* + Augmentation Indice d'accumulation des actifs dans les ménages | Enquêtes INS Etudes thématiques spécifiques Enquêtes d'impact SYGRI | | | |
| Objectif de développement: améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de 65 000 ménages ruraux autour de cinq pôles de développement économiques dans 18 communes de la région de Maradi | 100% de ménages ayant amélioré leur sécurité alimentaire*; 30% d'accroissement des revenus des ménages; 65 000 ménages ayant bénéficié des services du projet*; 70% de personnes formées sachant lire et écrire (H/F)* | Enquêtes INS Etudes et enquêtes spécifiques Rapports du LASDEL; Rapports services IDAENF | Stabilité politique nationale et dans les pays d'exode de la sous-région L'initiative 3N a été transformée en stratégie opérationnelle et programme d'investissement et le PNIA-SDR est mis en œuvre efficacement Mécanismes conjoints (Gouvernement du Niger et PTF) performants de gestion des crises Support de l'UNICEF et du PAM maintenu pour la prise en charge de la malnutrition aiguë Couverture de santé stable | | |
| Composante 1: Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages | | | | | |
| Effet escompté 1: La disponibilité, l'accès et l'utilisation des produits agricoles améliorent la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages et de la région | 80% de producteurs agricoles ayant adopté les techniques recommandées* (>30% de femmes); durée de la période de soudure réduite d'au moins un mois pour les ménages ciblés; 50% d'augmentation des volumes de transaction sur les 5 marchés intermédiaires (demi-gros) réhabilités; Les mécanismes de résilience des plus vulnérables sont opérationnels (par type); 80% de producteurs agricoles faisant état d'une augmentation de leur production/rendement* (H/F); 80% de petits éleveurs faisant état d'une augmentation de leur cheptel * (H/F); Score de diversité alimentaire améliorée pour 50% des ménages ciblés; Temps de travail des femmes ciblées réduit d'au moins une heure par jour | Enquêtes de suivi des effets et impacts; Registres communaux; Rapports SAP/GC; Rapports des services statistiques nationaux; Rapports INS/MSP; Rapports du LASDEL; rapports enquêtes Connaissances, Attitudes et Pratiques Rapports de l'enquête HDDS; Rapports enquêtes de couverture | Politiques et échanges commerciaux stables avec la sous-région dont le Nigéria; Conditions climatiques et zoo-phyto-sanitaires favorables; Conditions sanitaires stables; Mise en œuvre du code foncier | | |
| Produit attendu 1.1: La productivité agro-sylvo-pastorale est améliorée | 81 000 Ha faisant l'objet d'une gestion améliorée des sols*; Nb. de personnes formées aux méthodes et techniques de production agricole* (H/F); Nb. de personnes formées aux méthodes et techniques de production animale* (H/F); 2 100 dispositifs d'appui à la production agro-sylvo-pastorale mis en place par type; 90% des ouvrages et espaces sécurisés par type | Rapports des services statistiques nationaux; Rapports des services techniques; Rapport des opérateurs techniques | Conditions climatiques favorables; Accès à des intrants de qualité (engrais notamment); Confirmation du cofinancement PAM en phase 2 | | |

| RÉSULTATS | INDICATEURS | MOYENS DE VERIFICATION | HYPOTHÈSES | |
|--|---|--|--|--|
| Produit attendu 1.2: l'accès aux produits agricoles sur les marchés et les revenus qui en découlent sont améliorés | 80 km de pistes de desserte construites/remises en état*+; 900 km de pistes entretenus par CFW; Système d'information des marchés agricoles (SIMA) renforcé; 31 installations de commercialisation, transformation, stockage aménagé/remis en état * | Rapports des services techniques, Statistiques communales | Les communes délèguent la maîtrise d'ouvrage aux organisations de producteurs /GIE et réinvestissent une partie des taxes perçues dans l'entretien périodique des infrastructures socioéconomiques | |
| Produit attendu 1.3: Les capacités de résilience des groupes plus vulnérables sont renforcées et diversifiées, leurs pratiques alimentaires sont améliorées | 27 000 ménages cultivant des feuilles-sauces et autres espèces riches en micronutriments; 120 greniers féminins de soudure créés; 300 personnes relais mises en place et formées; 250 000 personnes formées en nutrition et pratiques de soin (H/F et type); 10 000 séances d'IEC réalisées; 8 agents SAP/SIM équipés et formés. | Rapports des services techniques; Rapport de l'Opérateur spécialisé en nutrition; Rapports SAP/GC | Les communes supervisent et contrôlent sans ingérence le bon fonctionnement des infrastructures sociales (GFS); Demande solvable de services/produits fournis par les microentreprises rurales; Changement possible des comportements socioculturels des populations | |
| Composante 2: Renforcement des capacités des acteurs organisés locaux | | | | |
| Effet escompté 2: Les capacités des organisations locales sont renforcées pour assumer durablement leurs fonctions | 80% des plans d'action communautaires inclus dans les PDC*; 80% d'IR et d'organisations de producteurs opérationnelles; 80% d'IR/organisations de producteurs comptant des femmes dans leurs instances de direction, par type*; 1 200 microprojets mis en œuvre*; chambre régionale d'agriculture fonctionnelle et intégrant au moins 90% des groupements d'appui-conseil agricole paysan | Enquête de suivi des effets et impacts; Rapports de la DRAC/POR | Opérationnalisation de la politique de décentralisation et reconnaissance d'une société civile organisée en milieu rural | |
| Produit attendu 2.1: Les capacités organisationnelles et de gestion des instances rurales sont renforcées pour assumer des délégations de maîtrise d'ouvrage dans le contexte de la décentralisation | 2 600 groupes communautaires (IR) créés/consolidés par type*; 2 600 plans d'action et de 18 PDC élaborés/mis à jour*; 52 000 personnes formées en gestion communautaire (H/F)* | Rapports des services techniques concernés; PDC et Plans d'action des groupes communautaires | Les communes assument leur rôle de maître d'ouvrage en tenant compte de la société civile organisée | |
| Produit attendu 2.2: Des organisations de producteurs professionnelles, économiquement rentables, accompagnées par un dispositif d'appui-conseil accessible, performant et durable | 4 320 personnes formées dans les domaines de la postproduction, transformation et commercialisation (H/F)*; 3 400 personnes (H/F) formées en alphabétisation +; 5 GIE gestion des marchés de demi-gros formés; 54 plans d'affaires bancables élaborés; Nr de partenaires d'exécution renforcés par type (H/F) | Rapports services techniques concernés; Registres des marchés; Plans d'affaires; Rapports de formation | Les structures pérennes existantes (CRA, organisations de producteurs faîtières) et les STD sont fonctionnels et offrent des services de qualité aux communautés rurales | |
| Produit attendu 2.3: Les microprojets des groupes cibles organisés (AGR agricoles ou non, MP contribuant à la sécurité nutritionnelle) sont financés par un Fonds d'investissement dans l'innovation et l'initiative (F3I) | 4 500 personnes (organisations de producteurs, 30% de femmes et de jeunes) bénéficiaires (H/F) du F3I par type de MP; Au moins 20% du montant du fonds alloué à des MP contribuant à la sécurité nutritionnelle; 50% des promoteurs cofinancent leurs MP auprès des SFD (H/F) | Dossiers de micro-projets; PV du Comité départemental d'analyse des projets (CDAP) | Mise en œuvre effective du projet PADMIF/PADEL | |

^{*} Indicateurs SYGRI/FIDA + Indicateurs SDR